

#15 - MARS 2024

Le magazine d'informations du **SMICTOM VALCOBREIZH**

## À retenir

**Save the date : quelque chose se prépare samedi 12 octobre...**

En 2015, un **événement organisé par le SMICTOM** avait réuni plus de **2 000 personnes à Tinténiac**. L'année 2024 signe le grand retour de la **Fête des Écogestes** qui aura lieu **samedi 12 octobre à Saint-Domineuc**. Vous souhaitez en savoir plus ? Il faudra patienter et rester en alerte : de prochaines informations paraîtront sous peu !

**Déchèteries : fermeture à 18h au lieu de 17h à partir du 2 avril**

Bientôt le changement d'heure ! **A compter du 2 avril**, les sept déchèteries du SMICTOM appliquent leurs horaires d'été. Jusqu'au 31 octobre, **elles fermeront à 18h au lieu de 17h**.

Pour réduire votre temps d'attente en déchèterie, évitez si possible les jours les plus fréquentés (vendredis et samedis) et si possible la première heure d'ouverture le matin (9h) et en début d'après-midi (14h).

**Déchets verts : les valoriser chez soi**

En tant qu'usagers du SMICTOM Valcobreizh, **vos déchets verts sont toujours acceptés dans vos déchèteries**. Néanmoins, le traitement des déchets verts représente un coût non négligeable pour la collectivité alors qu'**une partie d'entre eux pourrait se valoriser facilement chez soi grâce au mulching, au paillage ou au compostage**. Rappel : les dépôts sauvages sont interdits et cela concerne également vos déchets verts !

## PAGE 4

**Calendrier de collecte 2024 :**  
pas de décalage des tournées après les 8 et 9 mai

**Colonnes journaux :**  
stop aux incivilités !

## ACTUALITÉ

**TRI DES BIODÉCHETS :  
ET SI ON S'Y METTAIT TOUS ?**

# ACTUALITÉ Tri des biodéchets : et si on s'y mettait tous ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets. Le SMICTOM Valcobreizh répond déjà à cette obligation depuis plusieurs années en proposant des composteurs et lombricomposteurs à tarifs réduits ou un accompagnement à la mise en place d'aires de compostage partagé.

Depuis septembre dernier, le SMICTOM collecte aussi chaque semaine les biodéchets produits par les professionnels (gros producteurs).

## Pourquoi est-il important de généraliser le tri à la source des biodéchets ?



### Intérêt environnemental

Les **déchets alimentaires représentent 30 % du contenu de nos poubelles**, soit environ **5,5 millions de tonnes** de produits chaque année en France.

**Valoriser** ces déchets en compost ou en biogaz plutôt que de les incinérer, ou pire, les enfouir, **permettrait d'éviter la production de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre**. Cela illustre parfaitement la **nécessité d'agir** et pourquoi les Français sont incités, entre autres, à **composter**. C'est la **solution la plus durable** car elle ne nécessite aucune collecte et sa valorisation est locale. Le processus permet la création d'un engrais naturel de qualité qui revient à la terre. Aucun impact négatif sur l'environnement donc !



### Intérêt financier

Cela ne vous surprendra pas, collecter et traiter des déchets ont un coût ! **Une tonne d'ordures ménagères coûte 327 € à la collectivité (chiffre 2022)** et coûtera encore plus cher à l'avenir avec l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui atteint 14 € la tonne incinérée en 2024 (contre 3 € en 2020). Pour le porte-monnaie de tous (collectivité et usagers), réduire ses déchets est indispensable. Les désagréments engendrés par les ordures ménagères viennent de nos déchets alimentaires. En les compostant, nous réduisons le volume de notre poubelle et la nécessité de la sortir régulièrement. **Avec près de 40 000 foyers sur le territoire, si chacun s'y met, cela ferait la différence !**

## La collecte des biodéchets auprès des gros producteurs uniquement

Début septembre 2023, le SMICTOM expérimentait pour la première fois la collecte des biodéchets auprès d'une vingtaine de restaurants scolaires volontaires. Les résultats étant très concluants, d'autres gros producteurs (EHPAD, restaurants...) ont rejoint la collecte des biodéchets début 2024.

38

**gros producteurs collectés**

61

**bacs distribués**

4

**tonnes collectées en moyenne chaque semaine**

Chaque semaine, 4 tonnes sont collectées en moyenne. 4 tonnes qui finissaient auparavant dans les ordures ménagères. À présent, les biodéchets sont valorisés ! Ils sont emmenés au méthaniseur du GAEC du Champ Fleury, situé à Liffré, pour produire du biogaz.

### 29 cantines et restaurants scolaires dans la boucle

Leur nombre croissant en témoigne : la collecte des biodéchets répond à un réel besoin. Actuellement, 29\* cantines et restaurants scolaires du territoire sont engagés dans la démarche.

Ce nouveau service leur permet de réali-

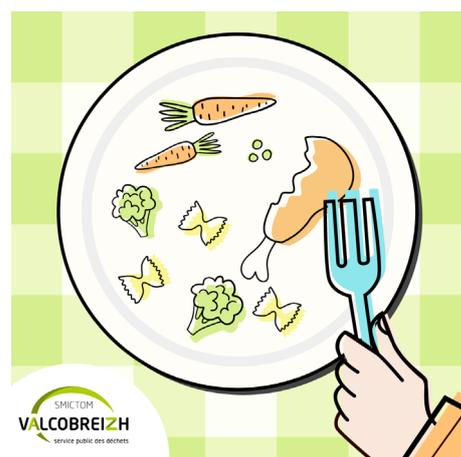
ser des économies de collecte mais aussi de faire prendre conscience à leurs agents et leurs élèves des quantités de déchets alimentaires jetés.

### Un kit pédagogique pour sensibiliser au gaspillage alimentaire

Désireux d'accompagner les cantines et restaurants scolaires dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire, le SMICTOM leur a mis à disposition tout récemment un kit pédagogique (semaine de pesées, affiches, guide...).

\* Chiffres arrêtés fin février 2024

**CAP' ou pas cap' d'ARRÊTER de jeter de la nourriture ?**



SMICTOM  
VALCOBREIZH  
Service public des déchets

## Compostage : pourquoi **PAS** vous ?

On le rappelle chaque année : le compostage est la meilleure solution pour réduire durablement ses déchets. Et vous êtes de plus en plus nombreux à répondre à l'appel du compost !

En 2023, le SMICTOM a vendu 798 composteurs et 65 lombricomposteurs à prix subventionnés et cela va continuer !



**2/3 des usagers de notre territoire compostent déjà. Il est temps de rejoindre le mouvement, vous ne croyez pas ? Il existe 2 pratiques du compostage :**

*« Je veux juste réduire mes déchets, le compost ne m'est pas utile au jardin. »*



**Vous ne voulez pas vous servir du compost ?** Pas de problème, vous pouvez tout à fait vous contenter d'apporter vos déchets compostables dans le composteur et... le laisser vivre sa vie !

La croyance veut que le compostage soit uniquement à destination des personnes qui souhaitent s'en servir pour leur potager ou pour d'autres plantations et que cela demande du temps et de l'entretien.

Pourtant, le compost est composé de matières biodégradables qui vont tout simplement... se dégrader au fur et à mesure. Votre compost diminuera donc de volume à mesure que la dégradation s'opérera. **Les seules actions de votre part : apporter vos déchets, mélanger et aérer de temps en temps.** Le tour est joué !

*« Je souhaite utiliser mon compost pour le jardin et donc améliorer ma pratique du compostage. »*

### 1- L'équilibre des matières

Un bon compost est un compost équilibré. Il faut 60 % de matière sèche (morceaux de carton, feuilles mortes, petits branchages, mouchoirs...) et 40 % de matière humide (déchets alimentaires, tontes en petite quantité, mauvaises herbes...). Le top : couper, mixer ou broyer les déchets les plus durs.

### 2- L'entretien

Composter ne prendra pas beaucoup de votre temps mais certains gestes sont essentiels comme une aération, un brassage régulier et une surveillance de l'humidité (pas trop humide mais pas trop sec). Il faudra le retourner complètement tous les 3 ou 4 mois.

### 3- L'utilisation

Le compost demi-mûr (6 à 8 mois) sera parfait en paillage au pied des arbres et en couverture de sol. Quand il est pleinement mûr (10 à 12 mois), il peut être utilisé comme amendement pour un potager ou en mélange avec du terreau. Il est déconseillé de semer ou planter des végétaux dans du compost pur.

Plusieurs ventes de composteurs sont prévues jusqu'à l'été. La prochaine vente de lombricomposteurs aura lieu jeudi 18 avril à Melesse. Réservez le vôtre avant épuisement des stocks ([informations et réservation sur www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr), rubrique « réserver un composteur »).

**Avril 2024**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**Mai 2024**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Juin 2024**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**Collecte et jours fériés : pas de décalage des tournées les 8 et 9 mai**

La règle appliquée par le SMICTOM prévoit qu'en cas de **jour férié** dans la semaine, les **collectes sont décalées** d'un jour à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi. Cette règle s'appliquera en 2024 pour tous les jours fériés **sauf pour les mercredi 8 et jeudi 9 mai**.

Après concertation, les élus et agents de collecte ont décidé de **ne pas appliquer cette règle pour les 8 et 9 mai, deux jours fériés consécutifs. Exceptionnellement, les collectes s'effectueront ces jours-là, sans décalage.**

**Juillet 2024**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**Août 2024**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Septembre 2024**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

**Octobre 2024**

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Novembre 2024**

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre 2024**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**Mai 2024**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Exceptionnellement, il n'y aura pas de décalage des tournées après les 8 et 9 mai fériés.**

SEMAINES PAIRES

SEMAINES IMPAIRES



**Le saviez-vous ?**

Les bacs doivent **être sortis avant l'heure de démarrage** de la collecte **ou au plus tôt la veille et rentrés aussitôt**.

Lors de chaque collecte, les ripeurs sont amenés à **manipuler plusieurs centaines de bacs**. Afin de **préserver leur santé en limitant notamment les troubles musculo-squelettiques**, il est demandé aux usagers de **présenter leurs bacs avec la poignée côté route**. Merci !

INCIVILITÉS

Colonne journaux : des journaux **UNIQUEMENT !**



Dernièrement, le contenu des colonnes journaux a été **déclassé à plusieurs reprises**. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que le **contenu est refusé par notre repreneur** et que les **journaux ne seront pas recyclés** malgré les efforts de la majorité des usagers.

Comme indiqué sur la colonne, seuls les journaux y sont acceptés. Pourtant, notre prestataire y retrouve régulièrement d'autres papiers (les colonnes papiers se trouvant

pourtant majoritairement à côté), mais aussi de nombreux autres déchets : des emballages, du bois, du carton et même des bouteilles de gaz !

Ces comportements **pénalisent**, dans un premier temps, **les associations de parents d'élèves** conventionnées. En effet, le SMICTOM leur reverse 70 € la tonne collectée quand celle-ci n'est pas déclassée !

Ils **pénalisent également le recyclage**. Le contenu de la colonne, une fois déclassé, part en **erreurs de tri**. Cela **nécessitera un nouveau trajet en camion** qui aurait pu

être évité. Les **journaux seront incinérés au lieu d'être recyclés**.

Pour rappel, les erreurs ont un coût, un **coût supporté par la collectivité, et, par extension, par vous-même**.

Soyons donc tous vigilants à bien respecter les consignes pour ne pas pénaliser la collectivité et l'environnement.

**LE CHIFFRE**

**100** c'est en tonnes le volume de journaux collectés en 2023 dans les colonnes spécifiques.